

Ordonnance n° 12-2002 du 29 Juin 2002
autorisant la ratification d'un accord de crédit.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001- 219 du 8
mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

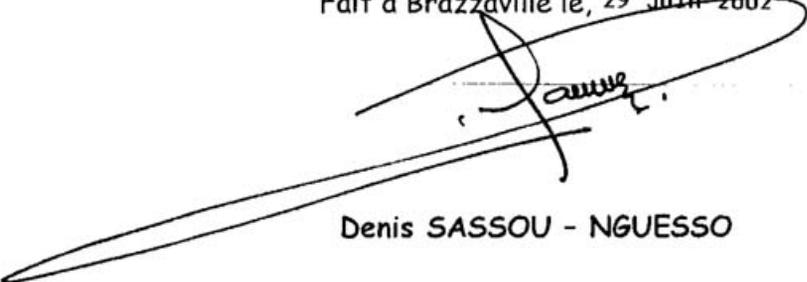
ORDONNE :

Article premier.- Est autorisée la ratification de l'accord de crédit de
développement relatif au projet de renforcement des capacités pour la
transparence et la gouvernance.

L'accord de crédit dont s'agit est annexé à la présente ordonnance.

Article 2. La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville le, 29 Juin 2002


Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des finances et
du budget,


Mathias DZON. -